

Juillet-août 2008



Consultez
le site Internet de
l'Aspro Miniği sur
<http://asprominiji.org>



Flash Info n° 76



ASPRO MINIJİ FLASH INFOS



Intros

Mieux vaut tard que jamais !

Eh oui il est vraiment très difficile, voire impossible de succéder correctement à notre ex-secrétaire Yves Le Fur, figure emblématique de l'Aspro Miniği. C'est pour cela entre autres que ce numéro a mis du temps pour sortir. J'en suis désolé.

Afin d'alimenter ce petit journal, n'hésitez pas à m'envoyer vos articles.

Je vous en remercie par avance sds

Dans ce numéro :

Intros du secrétaire et du président

Compte rendu de l'AG du mois d'août 2008

Résultats du vote par correspondance

Résultats Championnat de France



La mise en place de la nouvelle équipe a été plus longue que prévue car on ne remplace pas facilement un Yves Le Fur et un Joël Thillard, même avec la meilleure des bonnes volontés.

Ce journal que vous allez lire a été réalisé par notre nouveau secrétaire qui a eu la lourde tâche de prendre la relève. Nous allons essayer de reprendre le rythme de publication, mais cela dépendra bien sûr des infos que vous nous ferez parvenir.

L'envoi par courrier va être limité, aussi je vous rappelle que vous devez vous inscrire sur le site pour être informés de la parution du journal.

Je profite de ces quelques lignes pour remercier une dernière fois le club de Carcans pour son accueil et son organisation. Vous savez tous maintenant que le championnat de France et le National miniği se dérouleront en 2009 non pas à Marseille, mais à **Martigues**. Le club de Martigues réputé pour son savoir-faire dans l'organisation de compétitions nationales a immédiatement répondu présent et travaille déjà avec le comité départemental de voile et de nombreux autres partenaires à la mise en place de l'organisation. Nous sommes bien sûr à leurs côtés et présents aux réunions de travail. Nous vous en dirons plus très rapidement pour que vous puissiez réserver les hébergements début janvier. Nous sommes revenus à la dernière semaine d'août (tarifs location obligent) et surtout avons décalé la compétition d'un jour pour que tout se termine le vendredi soir...

Pour finir je vous invite si vous allez au salon à aller voir le stand de Serge Leroux, où seront présentés l'ancien et le nouveau Miniği. Sachez également que la commission technique se met en place et que nous vous tiendrons au courant de l'avancée de ses réflexions.

Marcel POYMIRO

Compte rendu Assemblée Générale ASPRO MINIJI 2008

L'Assemblée Générale ASPRO Miniji 2008 s'est tenue le mercredi 27 août 2008 à 18h00 dans les locaux du Club de Voile de Bordeaux, à CARCANS MAUBUISSON.

La feuille d'émargement confirme la présence ou la représentation de propriétaires associatifs ou particuliers représentant le quorum afin que l'AG soit déclarée valable, le nombre de voix représente 54 sur les 88 à jour de cotisation dans les délais précisés dans les statuts.

Il est distribué une pochette par représentant dans laquelle est placée une feuille représentant le nombre de voix dont il est porteur. Ce qui facilite les phases de vote.

AG EXTRAORDINAIRE

Modification de l'article 8 des Statuts accepté à l'unanimité

Accueil du Président :

Le mot d'introduction du président était inséré dans la pochette. Marcel remercie les personnes présentes et leur témoigne tout l'intérêt que chacun porte à notre association.



Une assemblée studieuse, attentive mais surtout pas passive

Le Président profite de cette introduction pour rendre un hommage particulier aux « membres sortants » du Conseil.

Adoption du PV de l'AG 2007:

Le procès verbal de l'AG 2007 édité dans le Flash Info n° 71 est adopté à l'unanimité.

Rapport Moral : Présenté par Yves Le Fur

Cotisations :

Notre ami Joël THILLARD, trésorier de l'association de classe, a enregistré les cotisations pour 88 bateaux à la date du 1er août 2008. L'an dernier, à approximativement la même date, 93 cotisations avaient été comptabilisées et le cap des 100 cotisations à la date de l'AG avait été dépassé avec les contributions des inévitables « retardataires » ! Cette année, le dernier listing au 26 Août affiche

113 cotisations.

De plus, compte tenu du fait que certains ont préféré différer leur achats de bateaux neufs, et attendre la sortie prochaine du nouveau Miniji fabriqué par infusion, nous pouvons considérer notre développement comme tout à fait positif.

Communication :

Les compte rendus de manifestations dans les régions se sont faits rares, mais c'est la même litanie tous les ans et Yves LE FUR, le secrétaire, ne s'est donc pas étonné du minimum d'infos reçues de la part des organisateurs de régates. Il serait souhaitable de trouver une solution qui favoriserait cette pourtant nécessaire transmission d'infos, le secrétaire ne pouvant quand même pas inventer des compte rendus de régate... Un petit compte rendu de quelques lignes, agrémenté d'une petite photo numérique, serait un plus dans la communication des clubs !

Concernant les résultats, nous rappelons aux organisateurs qu'il faut faire deux classements, un scratch regroupant tous les concurrents et un classement Handi pour les coureurs handicapés **possédant une licence Handisport**. La transmission de ce dernier classement est indispensable pour contrôler la participation obligatoire à un minimum de 2 régates sélectives ou 1 Interligue et dresser la liste des coureurs qualifiés pour le Championnat de France Handisport.

Le Bulletin de liaison « Flash Infos » a été édité régulièrement. Il est téléchargeable sur le site de l'association de classe : <http://asprominiji.org> Le nombre de visites sur le site est en progression, et l'évolution encourageante des inscrits à la Newsletter témoigne, (d'après notre Webmaster, Bernard VICTOR, que nous remercions pour son indispensable collaboration), de l'intérêt croissant pour les infos concernant notre association de classe. Nous vous rappelons que pour être automatiquement informé de la mise en ligne du nouveau bulletin, il faut impérativement s'inscrire à la « Newsletter ».

Le Président s'est chargé des photocopies et des envois postaux pour les personnes ne possédant pas l'Internet. Les responsables des clubs sont invités à diffuser sans retenue, le bulletin de liaison auprès de leurs membres respectifs.

Exposition :

L'association de classe et le Miniji ont été représentés sur plusieurs manifestations : au Salon Nautique de Paris (par le constructeur) et dans différentes manifestations promotionnelles dans les régions et notamment, à l'occasion de différents salons relatifs au handicap. (Toulouse, Rennes, etc...).

Un Grand
MERCI à toute
l'équipe de
Carcans
Maubuisson

Construction :

Avec l'accord de l'Assemblée Générale à St-Victor-sur-Loire (St-Etienne), le chantier ACB, dirigé par Serge LE ROUX, a continué la fabrication du Miniji. L'état du moule actuel, dont tous les membres avaient été informés qu'il était en fin de vie, a fortement compliqué le travail du constructeur. Des clients ont déploré des défauts relatifs à la qualité de finition. Le Comité Directeur a été informé de quelques problèmes mais le constructeur, quand il en a été informé, a toujours fait le nécessaire pour répondre aux acheteurs, n'hésitant pas à reprendre des bateaux pour cause de litiges, pour satisfaire ses clients.

Le Président, suite notamment, à la réception de mails peu amènes pour transmission au constructeur, a refusé de faire l'intermédiaire, estimant que l'Aspro Miniji, d'une part, ne pouvait intervenir directement entre le vendeur et l'acheteur dans le domaine purement commercial et que d'autre part, l'association de classe ne pouvait cautionner des écrits virulents. Il a à chaque lettre, demandé des explications au constructeur.

Le total de bateaux construits par Serge LE ROUX depuis l'achat des moules par l'Aspro est passé de 54 bateaux l'an dernier à 71 bateaux au 15 Juillet 2008.

Le Président Marcel POYMIRO et le Jaugeur National Gilbert MAURY n'ont pas chômé pour répondre aux nombreuses questions relatives notamment à la jauge. Si la jauge avait été validée par la FFV rapidement, les problèmes de dernières minutes ne se seraient pas posés. Il y a eu des problèmes de report sur le site. Ce n'est pas volontaire, c'est uniquement dû à une surcharge de travail et donc à des erreurs d'appréciation. Le plus gros du travail sur la jauge étant fait, la situation que nous avons connue ne devrait plus se reproduire.

Organisations et représentations :

Marcel POYMIRO s'est rendu à deux occasions à Carcans Maubuisson, et a rencontré les organisateurs officiels de l'édition 2008, National Miniji et Championnat de France de Voile Handisport. Il a été en contact permanent avec les organisateurs.

La préparation pour l'année 2009 et 2010 est déjà en cours. Ceci a amené le Président à rencontrer le Président du Club de Marseille et de nombreux échanges ont également eu lieu avec le responsable du Club de Balaruc-Les-Bains. Le Comité Directeur remercie Michel ALINAT et Alain SOTTEAU pour leur collaboration et le gros travail d'organisation qu'ils ont entamé.

Nous avons également été très attentifs au travail fait par certains clubs pour trouver des solutions permettant d'améliorer la navigation des coureurs handis, ceci d'autant plus, qu'avec l'étude de la réalisation du nouveau bateau, ces recherches correspondaient parfaitement à nos objectifs.

Nous avons été tributaires des délais de réponses des professionnels pour l'étude du futur bateau, et pour les évolutions que nous souhaitions apporter aux mâts.

Finances :

Notre trésorier, Joël THILLARD, a tenu serré les cordons de la bourse. La présentation du rapport financier vous permettra de constater que les finances sont saines.

Des demandes de subvention ont été sollicitées auprès du CNDS et du Conseil Général Tarn-et-Garonne. Une aide financière de 5 000,00 € a été accordée pour participation à l'achat des nouveaux moules par la Fondation des Muettes du Mans.

Le paiement des cotisations 2008 a été dans son ensemble réglé plus tôt dans la saison que les années précédentes. Il est vrai que des relances régulières ont été insérées dans les Flash Infos, mais c'est surtout l'information auprès des organisateurs de régates de ***l'obligation de contrôler la présence du timbre de l'Aspro Miniji*** dans les bateaux qui a amené cette évolution positive.

Conformément aux Statuts, la cotisation doit avoir été versée au trésorier **avant le départ de la première régate de l'année civile.**

Avenir :

Les membres du Comité Directeur ont communiqué à de nombreuses reprises par Internet, ce moyen de communication s'est vulgarisé et permet de s'affranchir de frais de déplacements qui dans le contexte actuel, auraient fortement grevé le budget.

Le Bureau a organisé, en novembre 2007 aux Sables d'Olonnes, chez notre ami Joël TILLARD, une réunion avec l'architecte, le constructeur et un spécialiste de l'infusion (qui n'a pas donné suite pour raison de surcharge de travail), pour étudier le projet du nouveau bateau.

Le Comité Directeur s'est réuni le mardi 26 août 2008. L'ordre du jour a comporté principalement la préparation de l'Assemblée Générale. La nécessité de revitaliser la commission technique a été évoquée. Ceci sera du ressort de la prochaine équipe.

La liste des candidats à l'élection du nouveau Comité Directeur et l'affectation potentielle aux postes clés ont également été évoqués afin d'assurer la pérennité de l'association de classe.

Dans l'objectif de préparer dans de bonnes conditions les prochaines manifestations nationales, il est souhaité que le ou les candidats potentiels à l'organisation du National / Championnat de France 2011 propose(nt) d'ores et déjà leur candidature.



**Championnat de France Handi et
National Miniji 2009 auront lieu à
Martiques (13) club CVM**

Compte rendu Assemblée Générale ASPRO MINIJ1 2008

Remerciements :

Le Président, au nom des membres de l'ASPRO Miniji, remercie pour leur collaboration : **Gilbert MAURY et l'équipe des Jaugeurs** qui assurent l'information technique indispensable au développement de notre série et qui contribuent au respect de l'égalité des chances en vérifiant la conformité des bateaux

La Commission Mixte qui soutient activement notre développement

Les Correspondants qui sont notre lien auprès des ligues régionales et des clubs,

Sans oublier les **organiseurs de régates**, en majorité bénévoles, qui permettent à nos Minijistes de prendre le plaisir de se confronter sur l'eau, d'améliorer leurs compétences et de se retrouver dans une ambiance amicale.

Le Président adresse des remerciements tous particuliers à ses proches collaborateurs, le secrétaire et le trésorier pour leurs nombreuses années de bons et loyaux services.

Malgré quelques aléas dus à la transcription de la nouvelle jauge aux normes ISAF et l'apport de rectifications, je voudrais terminer ce rapport en rappelant que, s'il y a eu des mouvements d'humeur, quelquefois compréhensibles, l'association de classe est victime de sa croissance, (mais comme elle se développe, c'est déjà positif) et que nous sommes tous conscients que nous devons, pour l'avenir, apporter des améliorations sur le plan structurel pour optimiser notre fonctionnement.

Le rapport du trésorier ainsi que le budget 2008 et le bilan moral du secrétaire sont approuvés à l'unanimité.

Communication du Jaugeur M. Maury : sur les modifications

AMENDEMENTS AUX REGLES DE CLASSE MINIJ1 POUR 2009 proposés au vote des propriétaires

A la suite des différents mesurages effectués en 2008, certaines valeurs

« théoriques » des RC doivent être modifiées

Les parties de texte en bleu seront ajoutées ou modifieront le texte des RC 2008 :

A.7.1 : Modifier : Après avis , suivante de la classe

-Trois semaines environ après l'AG, les amendements sont envoyés aux propriétaires sociétaires à jour de leur cotisation pour être votés. Les propriétaires doivent retourner leurs votes au Président de la classe par courrier électronique et le confirmer par courrier postal ; le Comité Directeur effectue le dépouillement.

L'adoption des amendements se fait à la majorité simple.

Les amendements adoptés sont intégrés aux RC et envoyés à la FFVoile pour validation et, après accord de celle-ci, sont applicables l'année civile suivante.

PARTIE II .Préambule : ajouter

-Les valeurs chiffrées de cette partie se rapportent aux bateaux de N° de série 400 et supérieurs ; les bateaux antérieurs peuvent présenter de légères variations de dimensions ; celles-ci peuvent être acceptées lors du mesurage suivant la valeur de l'écart

Ajouter : -C.1.2 : Le départ d'une course ne sera pas donné par le CC si la force du vent est supérieure à 20 noeuds établis (prise au niveau du pont, bateau non dérivant) et une course dont le départ a été donné pourra être annulée par le CC dans les conditions précitées

C.3.2 :- la massene doit pas être supérieure à 8 Kg

C.5.2.(a).4 : compléter :

-Une pompe manuelle de cale manuelle et / ou électrique avec refoulement sur le pont AV, en avant de l'hiloire ou sur le pont ARAR

-La prise d'eau de la pompe doit se situer au-dessus des gueueuuses

(proposition de JM Vennin)

C.6.1 : supprimer : -Longueur hors tout

-Bau maxi

-A placer en D 9.2 (car ce sont des dimensions de certification)

C.6.2 : modifier : -Masse du bateau.....en course.....mini 154 maxi 165

-les masses supérieures au maxi peuvent avoir une dérogation de l'ASPRO

-(a) La masse du.....en excluant (supprimer les espars, le gréements)....ajouter C.3 à C.5

C.8.4.(a) : ajouter sous le tableau :

-Pour les lests trop légers, une gueuse correctrice doit être fixée par vis sur une des 2 gueuses supérieures

C.8.5.(a) : Dépassement sous coque : - modifier 540 par.... 535

C.9.4.(a) : supprimer : -« De l'axe de la traversse.....AV de l'étrave :

-A placer en E.4.7 (car c'est une dimension de certification)

-Remplacer par : Hauteur de la drisse de foc.....3445.....3465

C.9.7.(a) modifier :

-Base du triangle AV : supprimer 1380, remplacer par 1370 Maxi

-Hauteur du triangle AV : supprimer 3520, remplacer par 3535 Maxi

C.10.(5) : supprimé (si suppression du spi)

C.10.2.(a) : - Modifier : « Pas plus d'une GV et d'un foc ne doivent être à bord »

-(supprimer spinnaker) (si suppression du spi), voir aussi G6

C.10.4.(a).(4) : doublon à supprimer (déjà en C.9.7 Tangon de foc ; signalé par M. Gire)

Compte rendu Assemblée générale ASPRO MINIJ1 2008

C.10.2.(a) : - Modifier : « **Pas plus d'une GV et d'un foc ne doivent être à bord** »
 -(supprimer spinnaker) (si suppression du spi), voir aussi G6
 C.10.4.(a).(4) : doublon à supprimer (déjà en C.9.7 Tangon de foc ; signalé par J Gire)
 D.1.1 : ajouter (e) : **couvre-gueuses**
 D.2.3.(b) : ajouter :
 ...du pataras **et de la trappe de visite de la mèche de gouvernail**
 (proposition de JM Vennin)
 D.2.5.(a).(b) : en attente : **pas de modification avant information sur la réglementation**
 D.5.1.(a) : Remplacer **300 par 180 litres**
 C'est la quantité maxi (obtenue après calcul du volume) des matériaux de flottabilité que
 peut introduire le constructeur entre coque et contre-moule
 D.9.1.(a).5 : supprimer : **peut être remplacé par un volant** (déjà en (b) Optionnel)
 D.9.1.(a).6 : Ajouter : **Nb 2**
 D.9.1.(b). :
 Compléter
 (10)...**(en remplacement du pédalier de barre)**
 (12) une trappedimension : diamètre **220 mm maxi** avec couvercle
 (proposition de JM Vennin à accepter sous réserve de matériel vissé existant dans cette dimension)
 (14) Une pompe de cale manuelle **et / ou électrique** (refoulement **sur le pont AV** ou AR) :
 voir C.5.2
 (proposition de JM Vennin)
 Ajouter :
 (16) **Poulies de renvoi et coinçeurs de prises de ris**
 (17) **Fixations du tangon de foc** (proposition de G. Boyer)
 D.9.2 : dans tableau : compléter :
 - **Longueur de coque mini 3640**
 - **Bau maxi.....845.....855**
 - **Largeur extérieure bas de poche ...108.....112**
 -Modifier : **Distance axe cadène/étrave : ..mini 122.....maxi 135**
 -Remplacer : **Distance entre coulissex par : distance entre joues intérieures des coulissex : mini 380 mm**
 -Dans : - **Distance des mini-écubiers/liston, supprimer mini 115**
 (car certains bateaux anciens ont des dimensions inférieures à 115 mm)
 D.9.3 : ajouter :
 -**Masse du couvre-gueuses : maxi 1.5 Kg**
 ajouter sous le tableau :
 -**Pour la pesée, le couvre-gueuses doit être joint à la coque**
 E.3.7.(1) : ajouter :
 ...5 mm mini **et de longueur 600 mm mini (à l'extérieur de chaque gueuse)** pour la manoeuvrer
 (Longueur mini obligatoire pour pendre les 8 gueuses en mê-

me temps au crochet du peson lors de la pesée du lest)
 E.4.7 : modifier :
 -**Hauteur bord d'attaque330.....345**
 -**Hauteur bord de fuite.....505.....520**
 -**Largeur au niveau du décrochement (décrochement inclus) : mini 215**
 -**largeur au bord inférieur : mini 165**
 -**Epaisseur au niveau du décrochement (...) mini 30**
 -**Epaisseur au niveau du bord inférieur (...) mini 23**
 F.3.4 : compléter : section du rétreint
 -Longitudinal...**44...49**
 -Transversal...**28...34**
 F.3.5 modifier :
 -**Masse du mât complet.....6.5 kg.....8 kg**
 F.4.3 (a).(4) : Ajouter :
 - **la disposition des éléments des systèmes de prise de ris est libre**
 F.4.4 : modifier
 -**longueur HT.....maxi.1530**
 -**verticale : maxi 66**
 F.4.5 : compléter
 -**Masse bôme complète 1.5.....2**
 F.6.2 : Modifier
 -**distance entre joues intérieures des coulissex : mini 380** (identique à D.9.2)
 F.7 : Supprimer **le doublon F.7**
 F.7.4 : à supprimer
 F.8.1 (a) (b) (c) ajouter :
 - **en polyester**
 ou
 -**le choix de la nature des fibres est libre**
 F.8.2.(a) : modifier
 -Drisse GV...**mini 4**
 -Ecoute GV...**mini 5**
 -Drisse foc ...**mini 4**
 -Ecoutes foc ...**mini 5**
 les autres sans changement
 remplacer (8) **par (6)** (remarque JM Vennin)
 F.8.2.(b)
 -Ecoute de spi ...**mini 4**
 les autres sans changement
 G.1.2. : Supprimer :
 - **(a) Spinnaker asymétrique** (voir aussi C.10.2.(a))
 G.3.4 : dans tableau modifier :
 -Distance fenêtre au bord de voile**mini 60** ,
 -**(supprimer maxi 120)**
 G.4.2.(e) : ajouter : **mousquetons**
 G.6 : Pour supprimer l'utilisation du spi en régate :
 - **Supprimer tout le § G.6** (voir aussi C.10.2.(a), C.10.5, G.1.2) (Proposition P.Saint-Marty , G.Maury)
 En effet, l'utilisation du spi en régate n'est pas significative (pas plus de 2 ou 3 utilisateurs lors des différents nationaux / Chpt de France, jusqu'à ce jour), et ne justifie pas l'investissement équivalent à celui d'une GV

ACB
 Atelier constructeur de
 MINIJ1
 Serge le Roux
 06.16.57;16.59

Compte rendu Assemblée générale ASPRO MINIJ1 2008

G.6.2.(b) : conserver :

- la coupe doit être **Horizontale**

ou remplacer par :

-la coupe est libre

H.1.1 à 1.5 Plans officiels :

Modifier les N° existants sur Plans de pont, Plans de mât et Emblème

I.1.1.(c) : modifier :

-.....d'une hauteur **mini de 10 mm** (enlever le maxi)

....après avoir **demandé confirmation**

(supprimer informé) par courrier.....

-Ajouter :

-I.2 : **Montant des frais de mesurage de certification :**

Coque + mâture + appendices.....14 € (pour le bateau actuel)

GV..... 12 €

Foc normal..... 6 €

Foc réduit gratuit

Spi asymétrique.....6 €

Certificat de mesurage du bateau...4 €

La moitié de ces frais va au mesureur, l'autre moitié va à l'ASPRO MINIJ1

J.1.1.(a) : ajouter

-la personnalisation de l'accastillage et des voiles à l'**intérieur des dimensions maximales**

J.1.1.(c) : ajouter :

-les modifications citées au (a) doivent être soumises **par écrit** à l'approbation.....qu'avec

leur accord **écrit**

Les frais de mesurage sont réglés par le propriétaire, la moitié va au mesureur de la classe,

l'autre moitié va à l'Association :

3-N° ET TITRES NON UTILISES : Les N° de Règles non utilisés seront supprimés s'ils ne doivent pas être complétés par la suite et si la forme définie dans le Std ISAF n'est pas modifiée dans les lignes aval.

Pour le bureau de l'ASPRO MINIJ1, le mesureur National de la classe :

G. Maury Août 2008

Un débat assez vif se déroule sur ce sujet, un certain nombre de représentants ne comprennent pas que leurs demandes ne soient pas prises en compte, voire mentionnées par G. Maury.

Le Président Marcel Poymiro reprend la parole et explique qu'une synthèse des diverses propositions de modification de Jauge va être produite et soumise au vote par Internet à l'ensemble des membres de la Classe ayant le droit de vote.

Objectif Campagne 2008-2009.

Avancement du nouveau Miniji

Création d'une Commission Technique présidée par Guy Lassalle.

Soutien aux études et réalisations aux projets liés aux adaptations liées aux handicap

Le Président reprend la parole pour annoncer que confor-

mément aux statuts, en cette année olympique il est procédé au renouvellement intégral du comité directeur, les candidatures de membres sont:

Jean-Claude MIRC

Guy LASSALLE

Magali MORAINES

Jean-Marie VENNIN

Jean-Christophe CASTAGNE

Serge de SOUSA

Hubert PROUVOST

Hervé TOURNEUX

Didier DRONNE

Olivier ROUDEVITCH

Marcel POYMIRO

L'AG 2008 approuve l'Election des candidats

Clôture de l'AG

Réunion du comité directeur Les membres du nouveau comité directeur se sont ensuite réunis pour affecter les postes à pourvoir et ont ensuite présenté la nouvelle composition du Comité Directeur.

Liste du Comité Directeur :

Marcel POYMIRO	(Président)
Guy LASSALLE	(Vice-Président)
Serge de SOUSA	(Secrétaire)
Jean Marie VENNIN	(Secrétaire adjoint)
Magali MORAINES	(Trésorier)
Jean-Claude MIRC	(Trésorier adjoint)
Jean Christophe CASTAGNE	(Membre)
Hubert PROUVOST	(Membre)
Hervé TOURNEUX	(Membre)
Didier DRONNE	(Membre)
Olivier ROUDEVITCH	(Membre)

Résultats des votes par internet page suivante :



Miniji Neufs :

Vous êtes intéressés par l'achat d'un Miniji ?

Serge Le Roux, constructeur du Miniji, vous propose des devis pour des miniji neufs avec un exceptionnel rapport qualité-prix.

Vous pouvez le contacter par téléphone au: 02 98 15 85 33 fax: 02 98 15 85 35 portable: 06 16 57 16 59

Le meilleur accueil vous sera réservé!

**Compte rendu
Assemblée générale ASPRO MINIJI 2008**

N° ARTICLE	Resultats		
	OUI	NON	ABS
A.7.1	<u>53</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
PREAMBULE Ajouter :	<u>53</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Ajouter C.1.2	<u>53</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
C.3.2	<u>53</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
C.5.2(a) (4) ti- ret 1	<u>53</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
C.5.2(a) (4) tiret 2	<u>33</u>	<u>11</u>	<u>9</u>
C.1	<u>53</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
C.6.2	<u>53</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
C.8.4(a)	<u>52</u>	<u>1</u>	<u>0</u>
C8.5(a)	<u>53</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
C9.4(a)	<u>52</u>	<u>1</u>	<u>0</u>
C9.7(a)	<u>48</u>	<u>0</u>	<u>4</u>
C.10.2(a)	<u>43</u>	<u>10</u>	<u>0</u>
C.10.4(a)	<u>48</u>	<u>5</u>	<u>0</u>
C.10.(5)	<u>41</u>	<u>12</u>	<u>0</u>
D.1.1	<u>53</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
D.2.3(b)	<u>53</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
D.2.5(a).(b)	<u>49</u>	<u>0</u>	<u>4</u>
D.5.1(a)	<u>53</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
D.9.1(a).5	<u>53</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
D.9.1(a).6	<u>53</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
D.9.1(b)	<u>53</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
D.9.2 tirets 1 2 3 4	<u>53</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
D.9.2 tiret 5	<u>53</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
D.9.2 tiret 6	<u>52</u>	<u>1</u>	<u>0</u>
D.9.3	<u>53</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
E.3.7.(1)	<u>43</u>	<u>10</u>	<u>0</u>
E.4.7	<u>48</u>	<u>0</u>	<u>4</u>
F.3.4	<u>48</u>	<u>0</u>	<u>4</u>
F.3.5	<u>45</u>	<u>3</u>	<u>4</u>
F.4.3(a).(4)	<u>53</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
F.4.4	<u>53</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
F.4.5	<u>47</u>	<u>1</u>	<u>4</u>
F.6.2 (comme D.9.2)	<u>53</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
F.7	<u>53</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
F.7.4	<u>50</u>	<u>3</u>	<u>0</u>
F.8.1(a).(b). (c) Polyester tiret 1	<u>34</u>	<u>19</u>	<u>0</u>
F.8.1(a).(b). (c) Nature fibres libre tiret 2	<u>27</u>	<u>26</u>	<u>0</u>
F.8.2(a)	<u>36</u>	<u>13</u>	<u>0</u>
F.8.2(b)	<u>36</u>	<u>12</u>	<u>1</u>
G.1.2	<u>39</u>	<u>14</u>	<u>0</u>
G.3.4	<u>48</u>	<u>5</u>	<u>0</u>
G.4.2 (e)	<u>53</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
G.6	<u>31</u>	<u>22</u>	<u>0</u>
G.6.2(b) Cou- pe Horizon- tale tiret 1	<u>19</u>	<u>7</u>	<u>8</u>
G.6.2(b) Cou- pe libre tiret 2	<u>23</u>	<u>10</u>	<u>1</u>
H.1.1 à H.1.5	<u>48</u>	<u>0</u>	<u>4</u>
I.1.1(c)	<u>53</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
J.1.1(a)	<u>53</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
J.1.1(c)	<u>53</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Ajouter I . 2 FRAIS DE MESURAGE	<u>44</u>	<u>4</u>	<u>4</u>
VOTE COMI- TE DIREC- TEUR	<u>50</u>	<u>3</u>	<u>0</u>

ASPRO MINIJl FRANCE

Président : Marcel POYMIRO Tél. : 05 63 63 83 80 06 81 30 25 74
455 Rue Marcel Guerret 82000 MONTAUBAN
E-mail : marcel.poymiro1@aliceadsl.fr

Secrétaire : Serge de Sousa Tél. : 06 61 51 59 84
Impasse santa barbara 13120 Gardanne
E-mail : sds13@free.fr

Trésorier : Magali Moraines Tél. : 06 88 16 13 94
13 rue Larroque 81 290 Viviers les Montagnes
E-mail : mag.35@wanadoo.fr

L'ASPRO MINIJl, Association des PROPriétaires de MINIJl, est une Association à but non lucratif, régie par la loi du 1er Juillet 1901, sous la tutelle conjointe de la Fédération Française de Voile et de la Fédération Française Handisport.

L'ASPRO MINIJl a pour but de développer la pratique du MINIJl, d'organiser des compétitions locales, Régionales et Nationales, et de resserrer les liens d'amitié entre les membres propriétaires et les participants sociétaires de club.

Les règles de jauge de la classe, les statuts et les « Flash Infos » sont téléchargeables sur le site de l'ASPRO Miniji.

Le Flash Infos est le bulletin de liaison entre tous les membres.

Le secrétaire se fera un plaisir d'y insérer les résultats de régates, les articles et photos que vous voudrez bien lui adresser.



IMPORTANT:

Seuls les bateaux affiliés à l'ASPRO MINIJl et portant le numéro de voile attribué par l'ASPRO MINIJl sont autorisés à naviguer en régates officielles.

Tarif Cotisation annuelle ASPRO MINIJl:

1 Bateau: 39.00 €; 2 Bateaux: 63.00 €; 3 Bateaux: 86.00 €; 4 Bateaux : 110.00 €; de 5 à 8 Bateaux : 133.00 €; de 9 à 15 Bateaux: 187.00 €; de 16 à 20 Bateaux : 249.00 €.

Affiliation: 16.00 €. Elle n'est due qu'une seule fois, si les cotisations sont réglées régulièrement tous les ans.



A.C.B.
Atelier Composites de la Baie
Marine - Industrie - Agricole

- Conception, Modification Polyester et Bois modernes
- Réparation, Maintenance, Interventions sur sites
- Vente de Matière premières: Résines, Tissus et Adjuvants

Contact : Serge LE ROUX
"Roz Avel" C'breach ar Gell
29250 St POL DE LEON

Tél. 02 98 15 85 33
Port. 06 16 57 16 59
Fax. 02 98 15 85 35



Résultat final du Championnat de France 2 008 de Voile Handisport



- 1 308 TOURNEUX Herve S R VANNES
- 2 460 LE MOAL Janick HANDIVOILE BREST
- 3 195 GOURVES LAURENT HANDIVOILE BREST
- 4 413 BERTHOMME Marcel C N G CROIX DE VIE
- 5 454 CARPIER Mathieu S N O NANTES
- 6 429 LOISEAU Jean claude S N O NANTES
- 7 243 MORAINES Magali VOILE-HANDI-VALIDE
- 8 049 BODEAU Olivier CERCLE HANDI ROCHELAIS
- 9 408 MIRC Jean claude VOILE-HANDI-VALIDE
- 10 462 CREPEL Thierry C V ST QUENTIN
- 11 405 CHAFFARD Loic S R V ANNECY
- 12 078 LE FUR YVES HANDIVOILE BREST
- 13 430 ROZE EMMANUEL S N O NANTES
- 14 312 STEPHAN Maxime C N PLOERMELAIS
- 15 110 RAFFIN CLAUDE C N V AIX LES BAINS
- 16 138 DE OLIVIERA ALFREDO VHV CASTRES
- 17 469 VENNIN Jean-marie Y C ILE DE FRANCE
- 18 436 PLANCHOT David EV ROCHELAISE
- 19 461 TALBOT MICHELHAND ISPORT DE CORNOUAILLES
- 20 231 RIVALS CHRISTIAN VHV CASTRES
- 21 23 VINET JEAN VHV CASTRES
- 22 403 MOUYEN CHRISTIAN CVTG
- 23 77 GOMEZ DA SILVA Jean A N O ISTREENNE
- 24 204 DARNE Eric C N ST ETIENNE
- 25 202 ALLIRAND Guy C N ST ETIENNE
- 26 061 ROUSSEL VERONIQUE CV Soustons Marensin
- 27 05 CAVILL Jerry VHV CASTRES
- 28 419 VICTOR BERNARD CN PLOERMEL TAUPONT
- 29 111 CASTAGNE JEAN CHRISTOPHE C N V AIX LES BAINS
- 30 444 DESOUSA Serge GMT VOILE GARDANNAI
- 31 306 GUEDES JEAN MARIE HANDIVOILE BREST
- 32 83 BUERLE Frédéric CV Soustons Marensin
- 33 435 MOLLIET Christian CERCLE HANDI ROCHELAIS
- 34 56 BENIZA Semail HANDISPORT SOUSTONS TARNOS
- 35 232 FONDERES MAURICE VHV CASTRES
- 36 410 KING SAM C N ALPIN

- 37 41 MAZIN Claude SOUSTONS TARNOS HANDISPORT
- 38 409 ARROYO Ramon A N O ISTREENNE
- 39 407 GANNE SERGE C N ALPIN
- 40 026 CHENIN PATRICK C N PORT MIOU
- 41 201 COUDERC Christian C N ST ETIENNE
- 42 441 FERRER Magaly A N O ISTREENNE
- 43 133 HAUQUIN Christelle HANDISPORT SOUSTONS TARNOS



Le Podium du Championnat de France 2 008 de Voile Handisport :

Le nouveau Miniji sera exposé au salon
nautique de Paris du 6 au 14 décembre
n'hésitez pas à venir le voir

Consultez le site Internet de l'Aspro Miniji sur <http://asprominiji.org> et n'oubliez pas de vous inscrire à la Newsletter, vous serez ainsi automatiquement averti dès la mise en ligne du Flash Infos.